

NEWSLETTER PARTENAIRES

INFOS 52

Mai 2025 n°67



A LA UNE

Zoom sur les aides aux vacances proposées par la Caf

Partir en vacances, c'est s'offrir un temps précieux de partage et de découverte en famille. En France, 40% des familles aux revenus modestes y renoncent. Pour faciliter les départs, la Caf propose une aide financière : l'aide aux vacances famille, qui permet une prise en charge d'une partie des frais de séjour, selon la composition du foyer et le quotient familial et l'aide aux vacances enfant, qui permet une prise en charge des frais de séjour des enfants, selon la composition du foyer et le quotient familial.

Les familles qui remplissent les conditions ont reçu mi-février une notification de la Caf par mail. Les familles peuvent connaître le montant de leur aide sur leur espace Mon Compte.

L'aide aux vacances famille (AVF)

Dans le but de favoriser les départs en vacances, à travers le dispositif Vacaf, la Caf de la Haute-Marne propose cette aide qui permet aux familles avec des enfants de moins de 17 ans, dont le quotient familial est égal ou inférieur à 900€, de bénéficier de 40 à 60% de réduction sur le coût de leur séjour. Cette aide est plafonnée à 600€. Elle est majorée pour les familles monoparentales et les bénéficiaires de l'AAH.

L'aide est versée directement à la structure de vacances, qui déduit l'aide du montant des frais de séjour. Toutes les formules d'hébergement (location, pension complète, demi-pension, mobil-home, bungalow, camping...) proposées par les structures sont éligibles à cette aide.

L'aide aux vacances enfants (AVE)

Elle est accordée aux enfants nés entre le 01/01/2008 et le 31/12/2021 pour un séjour de 5 à 10 jours par enfant et par année, organisé pendant les vacances scolaires par une structure conventionnée par la Caf. L'aide est attribuée aux familles dont le quotient familial est inférieur ou égal à 900€. Le montant de l'aide varie en fonction des ressources et de la situation familiale.

Les enfants ayant eu 11 ans cette année bénéficient d'une aide supplémentaire appelée «Pass colo». De plus, les enfants qui ont eu 11 ans en 2024 et qui n'ont pas utilisé leur droit au Pass colo peuvent recevoir cette aide cette année. Plus d'informations sur le site www.jeunes.gouv.fr/passcolo.

Pour en savoir plus, rendez-vous sur la page dédiée aux vacances sur caf.fr.



IMPÔTS ET CAF, LES BONS RÉFLEXES

Avec ou sans revenus, il est important que les allocataires déclarent leurs ressources aux impôts. La Caf récupère en effet chaque année auprès des services des impôts les revenus des allocataires pour actualiser automatiquement leurs droits. Ainsi, ils sont certains de bénéficier du juste droit. Si l'allocataire ne fait pas sa déclaration auprès des impôts, il devra le faire sur caf.fr en fin d'année... Autant éviter une démarche supplémentaire !

Sachez également que l'avis d'imposition est nécessaire pour de nombreuses démarches comme par exemple pour les demandes de logements sociaux, la tarification de la cantine scolaire...

Comment procéder ? L'allocataire doit se connecter au site des impôts www.impots.gouv.fr, saisir le numéro de département et cliquer sur « Je déclare en ligne ». Il doit ensuite saisir son numéro fiscal et déclarer ses ressources.

LE GUIDE DES PRESTATIONS 2025 EST DISPONIBLE !



Le guide des prestations 2025 est disponible pour aider les usagers dans leurs démarches, avec des informations simples et à jour pour répondre à toutes leurs questions ! Il regroupe les aides directes de la Caf et l'action sociale, c'est-à-dire les structures que la Caf finance. **Les aides revalorisées de 1.7% au 01/04 sont intégrées dans le guide.**

Le guide est un outil essentiel qui permet à chacun de mieux comprendre les aides auxquelles il peut prétendre et les démarches à suivre.

Disponible sous forme de rubriques adaptées aux différentes situations de vie, il facilite l'orientation des usagers : « Je suis ou je deviens parent », « Mes enfants grandissent », « Des aides pour mon logement »... Il intègre également une page spécialement dédiée aux 16-25 ans.

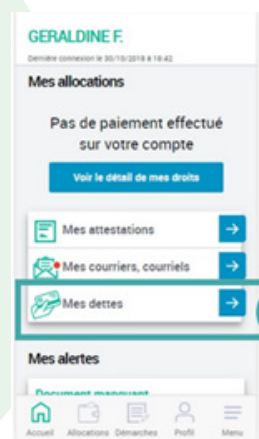
Le guide est accessible directement sur caf.fr et a été diffusé avec le numéro Vies de Famille, le magazine des Caf, du mois d'avril.

COMMENT REMBOURSER UNE CRÉANCE ? UNE NOUVELLE PAGE SUR CAF.FR !

Un allocataire doit rembourser une créance à la Caf ? Une nouvelle page est désormais disponible sur caf.fr pour préciser :

- Les modes de remboursement possibles : paiement en ligne par carte bancaire (rapide et sécurisé), prélèvement automatique sur le compte bancaire, virement bancaire, remboursement par chèque.
- Les modalités de retenues sur prestations, automatiques en cas de perception d'aides de la Caf.
- Les possibilités pour demander à régler la dette en plusieurs fois.
- Les démarches pour contester une dette.

Retrouvez cette page sur caf.fr, rubrique « Allocataires », « Actualités », « La Caf et vous », « Rembourser la Caf ».



LA CAF 52 Recrute

Techniciens de service à l'utilisateur

Missions

- ✓ Gestion des appels entrants
- ✓ Réponse aux courriels des allocataires
- ✓ Information et accompagnement des allocataires sur l'utilisation des services du caf.fr
- ✓ Traitement de dossiers simples
- ✓ Accueil des allocataires

Les candidatures (lettre de motivation, CV) devront être adressées à Madame Isabelle, directrice de la CAF52 : ressources-humaines.caf52@caf52.caf.fr

Prérequis :
BAC + expérience téléphonique souhaitée

Rémunération :
1808.35€ brut sur 14 mois + primes

REJOIGNEZ-NOUS !

LA CAF RECRUTE !

La Caf recrute des Techniciens de Service à l'Usager, en CDD, au sein de sa plateforme téléphonique à Chaumont. Les missions des agents recrutés seront les suivantes : Gestion des appels entrants ; Information et accompagnement des allocataires sur l'utilisation des services du caf.fr ; Réponse aux courriels des usagers ; Traitement de dossiers ; Accueil des allocataires.

La prise de poste est prévue en juin 2025, avec une formation assurée en interne à Chaumont par la Caf. Les candidatures sont à adresser à l'adresse suivante :

ressources-humaines.caf52@caf52.caf.fr

N'hésitez pas à relayer cet appel à candidatures auprès de vos publics !

ALTERNANTS : DES OPPORTUNITÉS À LA CAF



Comme chaque année, la Caf recrute des alternants. Chargé(e) de développement territorial, conseiller(ère) en Economie Sociale et Familiale, Chargé(e) de communication... Une diversité de missions qui permettront aux candidats de se professionnaliser et d'acquérir de nouvelles compétences. La Caf de la Haute-Marne s'engage pour l'insertion professionnelle des jeunes.

Nos offres sont consultables dès maintenant sur lasecurecrute.fr.

Travailleurs indépendants et auto-entrepreneurs : un parcours dédié

Pour aider les travailleurs indépendants et auto-entrepreneurs dans leur parcours professionnel et personnel, la Caf propose un accompagnement personnalisé et adapté.

Sur caf.fr, en quelques clics, ceux-ci peuvent ainsi découvrir les aides et services dont ils peuvent bénéficier. Artisan, commerçant et profession libérale (réglementée ou non réglementée) ou auto-entrepreneur, la Caf et l'Urssaf s'associent pour vous informer sur les droits et les services dont vous pouvez peut-être bénéficier.



Ce parcours est disponible sur la page caf.fr/allocataires/parcours-indépendants.

A VOS AGENDAS : LA CAF À LA RENCONTRE DES PARTENAIRES !



La Caf de la Haute-Marne organise une séance d'informations à destination de tous les partenaires, le lundi 26/05/2025, à 14h, aux Archives départementales (rue du lycée agricole à Chamarandes-Choignes).

Au programme de cette rencontre : Présentation de l'offre de service de la Caf à destination des allocataires et des partenaires, des réformes en cours et à venir, des projets locaux, des parcours proposés aux usagers en matière d'accès aux droits...

Vous pouvez vous inscrire à cette réunion d'information, avant le 19/05/2025, auprès du Secrétariat de direction de la Caf : secretariat.direction@caf52.caf.fr

CAF CONNECT

Prochains RDV :

Webinaire Partenaires – lundi 05/05/2025 à 10h30

Atelier collectif « Futurs parents » - vendredi 16/05/2025 à 9h30 à Joinville et mardi 24/06/2025 à 16h30 à St Dizier

Café-parents «la séparation parlons-en» - mardi 20 mai à 17h30 à St Dizier

Réunion partenaires - lundi 26/05/2025 à 14h aux Archives Départementales

Webinaire Partenaires – lundi 02/06/2025 à 10h30

3230

**Service gratuit
+ prix appel**

